

La préparation aux carrières judiciaires 2010-2011

Responsables : Sophie Hocquet-Berg (MCF de Droit Privé)
Pierre Tifine (Pr de Droit Public)

Dans le cadre de la formation continue, la Faculté de Droit, Economie et Administration de l'Université Paul Verlaine - METZ propose une préparation à l'examen d'entrée à l'ERAGE et au concours de l'ENM. Elle prend en compte, s'agissant de l'examen d'entrée à l'ERAGE, la réforme introduite par l'arrêté du 11 septembre 2003.

Cette formation est accessible à l'ensemble des étudiants désireux de se présenter à l'examen d'entrée à l'ERAGE ou au concours de l'ENM. Dans la mesure où elle est concentrée sur une brève période, elle est également accessible aux salariés.

En vue de favoriser un investissement réel des apprenants, la formation est organisée en dehors des périodes de cours et d'examens sur deux sessions intensives pour un total de cinq semaines :

- La première session se déroule entre le 20 juin et le 13 juillet 2011⁽¹⁾
- La deuxième session se déroule entre le 1^{er} septembre 2011 et le 17 septembre 2011⁽¹⁾.

La formation propose différents enseignements adaptés aux exigences de l'examen d'entrée à l'ERAGE et au concours de l'ENM.

Elle est axée autant sur l'acquisition des connaissances que sur la méthodologie. Les séances ont vocation à être interactives et orientées sur la résolution des difficultés rencontrées par les apprenants. Dans ce but, les apprenants se voient proposer plusieurs examens blancs et un suivi individualisé.

Le programme d'études est composé en fonction du déroulement de l'examen d'entrée à l'ERAGE et du concours de l'ENM. L'étudiant choisit librement ses matières en fonction de ses besoins de formation. Les épreuves blanches sont facultatives, mais fortement recommandées. Il est organisé au moins une épreuve blanche pour chaque épreuve d'admissibilité. Ces heures sont incluses dans le volume horaire de la formation.

Résultats des années précédentes

2006 :	2008 :
- admis : 50 %	- admis : 25 %
- admis ayant suivi la formation : ... 71,5 %	- admis ayant suivi la formation : ... 100 %
2007 :	2009 :
- admis : 16 %	- admis : 65 %
- admis ayant suivi la formation : ... 57 %	- admis ayant suivi la formation : ... 82 %

Programme

(* le candidat coche ses choix)

Les heures de formation seront dispensées par des universitaires qui ont déjà participé, pour la plupart, à l'examen d'entrée au CRFPA/ERAGE, ainsi que par des représentants des carrières judiciaires (magistrats et avocats).

I- Matières obligatoires (*) :

- Méthodologie de la note de synthèse – 30 h CM
- Droit des obligations – 20 h CM
- Droit et libertés fondamentaux – 15 h CM

II – Matières d'admissibilité au choix (*) :

L'apprenant choisit au moins une matière parmi les trois matières suivantes :

- Procédure civile – 18 h CM
- Procédure pénale – 18 h CM
- Procédure administrative contentieuse – 18 h CM

III – Matières d'admission (*) :

A- Petits Oraux

Des conférences d'actualisation de 2 fois 2 heures sont organisées en vue de préparer les matières d'oral. Il ne s'agit en aucun cas d'acquiescer les bases de ces matières, déjà étudiées lors du cursus universitaires, mais de faire le point sur leur actualité récente. Le choix des matières est limité à celles étudiées en L1 ou en L2.

Les étudiants déterminent les conférences auxquelles ils veulent assister en fonction des matières qu'ils choisiront pour l'examen

- Droit des personnes et de la famille – 4 h CM
- Droit patrimonial – 4 h CM
- Droit pénal général et spécial – 4 h CM
- Droit administratif – 4 h CM
- Droit du travail – 4 h CM
- Droit fiscal – 4 h CM

B- Préparation au Grand Oral

La préparation au grand oral est organisée en septembre, dans les mêmes conditions que celles de l'examen à l'ERAGE ou du concours de l'ENM. A l'issue de chaque passage, un point est fait à l'étudiant.

Déroulement chronologique de la formation

I - Pendant la session de juin – juillet :

Organisation des enseignements relatifs aux matières d'admissibilité, et organisation d'une première épreuve blanche pour chacune de ces matières. Une ou deux heures sont réservées, pour chaque matière, à la correction de ces épreuves durant la session de juin-juillet ou durant la session de septembre.

II – Pendant la session de septembre :

Organisation des conférences d'actualisation, le cas échéant d'une seconde épreuve blanche pour les épreuves d'admissibilité et d'un grand oral « blanc ».

Coût de la formation

450 euros – règlement à réception de l'avis des sommes à payer ou de la facture émanant de l'Université Paul Verlaine - METZ.

N.B. : les candidats à l'examen d'accès à l'ERAGE doivent s'acquiescer des droits d'examens d'un montant de 130 euros – règlement à réception de l'avis des sommes à payer ou de la facture émanant de l'Université Paul Verlaine - METZ.

Modalités d'inscription

Les inscriptions à l'examen d'entrée à l'ERAGE doivent être prises : **Avant le 31 décembre 2010.**

En revanche, les inscriptions à la préparation aux carrières judiciaires sont ouvertes jusqu'à fin juin.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Jean-Charles Bequet, bureau 3, Service Formation Continue
☎ : 03 87 31 57 65
@mail : bequet@univ-metz.fr
Fax : 03 87 31 50 77

Attention : le nombre de place à la formation est limité – L'examen organisé par la Faculté de Droit de Metz donne accès à l'ERAGE ce qui exclut les autres centres régionaux de formation.

⁽¹⁾ Sous réserve de modification